



RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE

BURKINA FASO

Financement des risques de catastrophe

Juillet 2026

Établi par

Barry Maher, Catherine Highet, Michal Pietrkiewicz et Sunalika Singh

Département des finances publiques

Rapport de synthèse sur l'assistance technique

Département des finances publiques

Financement des risques de catastrophe

Établi par Barry Maher, Catherine Highet, Michal Pietrkiewicz et Sunalika Singh

La série de *Rapports de synthèse sur l'assistance technique* présente succinctement l'assistance fournie aux bénéficiaires des activités de développement des capacités du FMI, dont elle décrit dans les grandes lignes les objectifs, les conclusions et les recommandations.

EN BREF : le présent rapport d'assistance technique aide les autorités du Burkina Faso à renforcer la résilience budgétaire aux catastrophes liées au changement climatique grâce à l'élaboration d'une Stratégie nationale de financement des risques de catastrophes. Le Burkina Faso est confronté à des sécheresses peu fréquentes mais graves et à des inondations récurrentes qui génèrent d'importantes pressions budgétaires et des déficits de financement en cas d'événements graves. Le rapport évalue les risques de catastrophe, les besoins de financement ainsi que les mécanismes existants de réponse budgétaire et sociale, et il recense les lacunes sur le plan de l'élaboration du budget, de la coordination et des données. Il recommande de consolider les réserves budgétaires, d'améliorer l'efficacité de l'élaboration du budget et de la passation des marchés publics pour les situations de catastrophes, de renforcer la résilience sociale grâce à la finance numérique et aux registres sociaux, et de consolider le cadre juridique et institutionnel pour permettre une réponse aux catastrophes rapide, transparente et efficiente.

Numéros de classification JEL [Saisir ici] (consulter <https://www.aeaweb.org/econlit/jelCodes.php>)

Mots clés : risques de catastrophes, finances publiques, politique budgétaire, instruments financiers, changement climatique

Le présent rapport est une synthèse des conseils techniques fournis par les services du Fonds monétaire international (FMI) aux autorités d'un pays membre ou d'un organisme international (ci-après le « bénéficiaire du développement des capacités ») en réponse à leur demande de développement des capacités. Sauf si le bénéficiaire des activités de développement des capacités s'y oppose explicitement dans un délai de 30 jours ouvrables suivant sa communication, le FMI publiera cette synthèse sur IMF.org (voir [Staff Operational Guidance on the Dissemination of Capacity Development Information](#), en anglais uniquement).

International Monetary Fund, IMF Publications
P.O. Box 92780, Washington, DC 20090, U.S.A
Tél. +(1) 202.623.7430 • Téléc. +(1) 202.623.7201

publications@IMF.org

IMF.org/pubs

Contexte

La stratégie de financement des risques de catastrophe (SFRC) aidera le Gouvernement du Burkina Faso (GBF) à renforcer sa résilience budgétaire face aux chocs climatiques. Une SFRC nationale est un instrument de politique publique conçu pour garantir l'objectif primordial de protection financière contre les catastrophes, tout en renforçant certains aspects tels que la rapidité du financement, l'efficacité des décaissements et la responsabilité budgétaire. La SFRC peut aider le Gouvernement burkinabé à intégrer le financement des risques de catastrophe dans son cadre budgétaire à moyen terme et sa planification du développement, à s'aligner sur ses priorités en matière d'adaptation au changement climatique (en ce qui concerne notamment la mobilisation de financements climatiques au titre du programme de la facilité pour la résilience et la durabilité), à consolider le cadre de gestion des risques de catastrophe et à soutenir le renforcement de la résilience globale (budgétaire, financière, agricole et sociale). Enfin, la SFRC peut servir de cadre dans lequel le Gouvernement se concerta avec des partenaires internationaux en vue de mobiliser des financements pour appuyer ses priorités de développement et d'adaptation au changement climatique.

Résumé des conclusions

L'élaboration d'une stratégie nationale de financement des risques de catastrophe offre au Burkina Faso l'occasion de resserrer la discipline budgétaire et renforcer la mobilisation des ressources. Grâce à une stratégie pilotée par le ministère des Finances, les autorités peuvent améliorer l'efficacité des dépenses liées aux catastrophes et regrouper les mécanismes d'intervention face aux catastrophes dans un cadre cohérent qui renforce la responsabilité et accroît l'efficacité des interventions. Cette discipline budgétaire envoie à la communauté internationale un signal d'appropriation et de transparence, ce qui peut servir de tremplin pour mobiliser des financements climatiques liés aux catastrophes. Il s'agit d'une question revêtant une importance croissante, car l'aide publique au développement à l'échelle mondiale baisse, comme en témoigne la forte diminution de la couverture des appels humanitaires nationaux, qui reflète des tendances plus générales de détournement de l'aide vers des priorités concurrentes.

Le Burkina Faso est confronté à des sécheresses peu fréquentes mais aiguës qui entraînent des dépenses d'aide, et le financement des événements graves se révèle déficitaire. Les sécheresses occasionnent des pertes moins fréquentes mais plus lourdes que les inondations, qui sont plus fréquentes mais moins graves. Les réserves budgétaires couvrent les dépenses de secours en cas de catastrophe pour une période de retour d'un événement sur deux ans. Un déficit de financement apparaît et s'aggrave lorsque les événements sont moins fréquents, plus graves et catastrophiques. La solidité de cette analyse dépend fortement de la qualité des données.

Les mécanismes de financement axés sur la sécurité, qui doivent offrir de la flexibilité, ont été transposés à la gestion des catastrophes, ce qui a alourdi les coûts budgétaires. La souplesse permettant de réaffecter rapidement des ressources à l'échelle du budget est désormais systématiquement appliquée à la gestion des catastrophes, même si les chocs climatiques se prêtent davantage à une planification préalable. Ces réaffectations en faveur de la gestion des catastrophes engendrent des coûts d'opportunité élevés, car elles détournent des ressources de programmes de développement à fort rendement. Elles nuisent aussi à la crédibilité budgétaire. Le recours à un fournisseur unique est largement répandu et offre un mauvais rapport qualité-prix lorsqu'il s'applique à des biens et services liés aux catastrophes dont l'acquisition pourrait s'effectuer sur une base concurrentielle.

Le renforcement de la budgétisation des catastrophes passe par un regroupement et un calibrage correct des réserves budgétaires au niveau central ainsi que par la consolidation des plans d'intervention. Les ministères opérationnels devraient élaborer des plans d'urgence définissant leurs mesures d'intervention en cas de catastrophe, sous la coordination du Secrétariat permanent du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (SP/CONASUR). Le ministère des Finances devrait regrouper les réserves en une réserve centralisée, éventuellement dans le cadre de la ligne interministérielle. Puis, sur la base des plans d'intervention élaborés par les ministères dépen­siers et approuvés en amont, le ministère des Finances peut affecter des fonds de la réserve centralisée aux ministères dépen­siers pour permettre des interventions rapides. Cette approche renforce la surveillance budgétaire et la responsabilité, tout en améliorant la coordination entre les ministères sectoriels. Pour limiter les risques budgétaires, il conviendrait de suivre de près l'élargissement de la mission de la Société nationale de gestion des stocks de sécurité alimentaire (SONAGESS), outre l'aide alimentaire d'urgence.

Le registre social pourrait permettre de résoudre le problème de la piètre coordination des programmes d'aide gouvernementaux. Les ministères des Affaires humanitaires, de l'Agriculture et de la Protection sociale disposent tous de programmes qui fournissent de l'aide sociale et du secours, chacun ayant des mécanismes de ciblage et des critères d'admissibilité distincts. Du fait du manque de coordination entre les ministères dépen­siers, le risque de double emploi est élevé. Le registre social, qui couvre environ 10 % des ménages, offre une occasion unique d'harmoniser le ciblage dans tous les programmes, de rationaliser l'identification des bénéficiaires et d'améliorer l'efficacité des dépenses d'aide.

L'inclusion financière numérique offre une occasion stratégique de renforcer la résilience des ménages en élargissant l'accès à l'épargne, au crédit et à l'assurance. Le taux élevé de pénétration de la téléphonie mobile jette des bases solides pour la mise en place de services financiers numériques. Le lancement de la carte d'identité nationale biométrique au Burkina Faso peut également ouvrir l'accès aux services financiers, notamment chez les déplacés internes. Cette infrastructure numérique peut faciliter une amplification rapide de l'aide, l'accumulation des économies et le regroupement du crédit et de l'assurance agricole des petits exploitants. Le renforcement de la culture financière dans le cadre de la prochaine stratégie nationale d'inclusion financière peut intensifier l'utilisation active des outils financiers numériques. Ce faisant, les ménages seront en mesure de constituer des réserves financières qui réduiront leur dépendance à l'égard du financement d'urgence public, tout en renforçant leur capacité à absorber les chocs liés aux catastrophes.

Des mesures peuvent être prises pour renforcer les cadres institutionnels, stratégiques et juridiques.

L'existence de cadres législatifs complexes traitant de plusieurs priorités nationales a donné lieu à des mécanismes de coordination qui se chevauchent, ce qui pèse sur la coordination de la riposte aux catastrophes. Une reconnaissance explicite de la mission de coordination de la gestion des risques de catastrophe confiée au SP/CONASUR consoliderait les rôles institutionnels. Une prise en compte du financement des risques de catastrophe dans le cadre budgétaire à moyen terme, les politiques sectorielles et le Plan national d'adaptation intégrera la résilience dans l'ensemble de la planification gouvernementale.

Le suivi, l'évaluation et l'apprentissage sont essentiels à une mise en œuvre efficace de la stratégie. La stratégie devrait prévoir des liens hiérarchiques entre le groupe de travail et le CONASUR, des indicateurs de performance clés, des postes de coordonnateur dans les ministères opérationnels, et des examens publics à mi-parcours visant à garantir la responsabilité et l'amélioration.